



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Progression inquiétante des actes antichrétiens en France

Question écrite n° 26942

Texte de la question

M. Olivier Marleix interroge M. le ministre de l'intérieur sur la progression des actes antireligieux ne relevant pas de l'islam, en France, suite à la récente publication des statistiques concernées. Les chiffres de son ministère sont formels, il ne fait pas bon d'être de confessions juive ou chrétienne en France. Les actes antisémites ont progressé de 27 % en 2019, avec près de 687 faits constatés. Les actes antichrétiens en revanche ont littéralement explosé, avec 1052 faits recensés en 2019, contre seulement 490 en 2012. Ces chiffres doivent être rapprochés des actes antimusulmans, dont l'analyse de son ministère relate que « leur nombre demeure relativement faible » : 154 faits sur l'année écoulée. De plus en plus de citoyens juifs et chrétiens s'inquiètent, ils savent qu'en raison de leur foi ils sont devenus des cibles, subissant le délitement de la cohésion nationale dans certains quartiers où autrefois chaque religion avait pourtant sa place. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : il lui demande s'il a pris la mesure des actes antichrétiens en France. Il lui demande également quels moyens il compte mobiliser pour permettre à chaque culte de vivre dans la paix et la sécurité.

Texte de la réponse

Les services du ministère de l'intérieur sont particulièrement vigilants à l'égard de l'évolution de la délinquance touchant les différents cultes. En 2019, 687 faits antisémites ont été recensés. Ces faits se répartissent en 151 « actions » (incendies, dégradations, violences, voies de fait, etc.), contre 183 en 2018 (soit une baisse de 17 %) et 536 « menaces » (propos et gestes menaçants, inscriptions, tracts, courriers, etc.) contre 358 en 2018 (soit une hausse de 50 %). S'agissant des actes antichrétiens, 1 052 faits ont été recensés en 2019, contre 1 063 faits en 2018, soit une légère baisse de 1 %. Ces faits se répartissent en 996 « actions » et 56 « menaces », ce qui, concernant ces menaces, constitue une baisse de 15 % par rapport à l'année 2018 (66 faits). Tout acte pénalement répréhensible, quand il fait l'objet d'un dépôt de plainte, fait systématiquement l'objet d'une enquête judiciaire diligentée par les services de police ou de gendarmerie. Pour ce qui concerne les actes antichrétiens, ces enquêtes ont donné lieu à 176 identifications d'auteurs (contre 117 en 2018), soit une hausse de plus de 50 %. Pour lutter contre ces actes, des instructions sont régulièrement transmises aux services de police et de gendarmerie et toutes les atteintes portées contre les différents cultes font l'objet d'un traitement prioritaire. En parallèle, l'État poursuit ses efforts en matière de protection des lieux à caractère cultuel, d'une part à travers le dispositif « Sentinelle » sous la forme de patrouilles dynamiques, composées de militaires, de policiers ou de gendarmes sous l'autorité des préfets territorialement compétents et, d'autre part, en aidant les différents cultes à sécuriser leurs sites et établissements depuis 2015 par l'octroi de subventions accordées dans le cadre du fonds interministériel de prévention de la délinquance. De 2015 à 2019, 21 M€ ont été attribués à 880 demandes de subvention pour sécuriser ces lieux (vidéoprotection ou protection périmétrique). Enfin, le dialogue avec l'ensemble des représentants des cultes est régulier et constructif ; les services du ministère de l'intérieur s'attachent à prendre en compte leurs attentes et à apporter des solutions au cas par cas, en liaison avec les préfets territorialement compétents.

Données clés

Auteur : [M. Olivier Marleix](#)

Circonscription : Eure-et-Loir (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26942

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [25 février 2020](#), page 1381

Réponse publiée au JO le : [15 septembre 2020](#), page 6330